



Heures complémentaires imposées non majorées

Par Ultia

Bonjour

Depuis plusieurs mois maintenant mon conjoint est à mi temps (15h) son boulot lui impose continuellement chaque mois des heures complémentaires jusqu'à 121h par mois. De plus après re calcul de ses fiches de paie il est simplement payé en heures normales aucune majoration n'est faite. Il a tenté de négocier pour augmenter son contrat sur un 20 minimum ce que l'employeur au final n'as ni accepté ni fait.

Par janus2

Bonjour,

Etes-vous sur des 121 heures complémentaires par mois ?

Par Ultia

le total des heures atteignent 121

Par janus2

121 heures totales donc 56 heures complémentaires pour un 65 heures mensuelles ! C'est totalement illégal ! Les heures complémentaires sont limitées à 1/10ème de l'horaire (soit 6.5 heures) ou 1/3 dans certains cas (21.66 heures).

Les heures complémentaires sont payées majorées, 10% de majoration (minimum) pour les heures accomplies dans la limite du 1/10ème, 25% au delà (si un accord existe pour porter la limite des heures complémentaires au 1/3).

Le salarié a le droit de refuser d'accomplir des heures complémentaires au delà de la limite légale...

Par Ultia

C'est bien ce qu'il me semblais de plus que les heures étaient payé normalement (sans majoration)